



Récépissé n°15/98/ML/SG du 24/12/98 – Affilié à l'USAP et l'INTERSYNDICAL

Communiqué de Presse du 10 juin 2020

Mesdames, Messieurs,

Le 30 avril 2019, l'opinion nationale apprenait avec stupeur, la disparition au port d'Owendo, de 353 containers de Kévazingo. De par son hypermédiatisation, ce scandale historique présenté comme tel et dont l'onde de choc a ému jusqu'à l'international, à jeter un fort discrédit sur l'Administration des Eaux et Forêts dont plusieurs Cadres et Agents ont été suspendus de fonctions et gardés à vue.

Un an plus tard, la moins forte agitation sur cette affaire ainsi que l'incohérence sur le nombre de containers de Kévazingo finalement disparus, conforte la thèse d'une vaste manipulation de l'opinion publique dont les initiateurs sont appelés à un devoir de vérité, la gravité des faits initiaux supposés méritant s'il en est besoin, l'ouverture d'une enquête parlementaire.

Les objectifs de cette opération de lutte contre la corruption et prétendument salvatrice, semblent aujourd'hui dénaturés, à l'appréciation du mode de gestion actuel du Ministère des Eaux et Forêts.

En effet, les textes organiques et réglementaires de ce Département Ministériel sont plus que jamais bafoués par la pratique devenue courante des propositions de nominations snobant les critères exigés. De même, l'instruction des missions de terrain non conformes aux prérogatives spécifiques des différents Services, attise des conflits de compétence volontairement entretenus.

Face à ces dysfonctionnements répétés, le Syndicat National des Professionnels des Eaux et Forêts, a maintes fois interpellé le Ministre de Tutelle.

Sur le volet social, les Personnels du Ministère des Eaux et Forêts sont privés depuis 2014 de leur prime sectorielle conférée par le Code Forestier en République Gabonaise, en son article 285. Cette prime sectorielle, logée au Trésor Public dans le compte spécial Ristournes n° 4705-831L, est restée impayée jusqu'à ce jour, alors que ledit compte est actif en recettes, encaissant la quotepart des 30% qui y sont reversées.

La revendication portant sur le retour au paiement de la prime a fait l'objet d'un travail en Commission de négociations ayant abouti à la saisie du Ministre de l'Economie et des Finances le 27 mars 2020. Deux (2) mois plus tard, il nous revient qu'en réalité, le Cabinet du Ministre des Eaux et Forêts a fait le choix délibéré d'une reformulation ambiguë du dossier, au mépris du rendu collégial de la Commission mise en place et Présidée par le Ministre Délégué. Constat fait d'une volonté non avouée de statuquo.

Mesdames, Messieurs,

Ne pouvant s'accommoder à une gestion approximative de l'Administration publique, qui consacre les vices de procédures et fait à terme le lit d'une cacophonie et d'une indiscipline généralisées,

Désabusés par l'entretien depuis près de sept (7) ans, des conditions de précarité sociale des Personnels des Eaux et Forêts, pères et mères de milliers de familles gabonaises,

Par conséquent,

- Le Syndicat National des Professionnels des Eaux et Forêts demande à l'Exécutif, l'annulation pure et simple des nominations illégales intervenues lors des Conseils des Ministres du 05 décembre 2019, du 31 janvier et du 08 mai 2020, pour le compte du Ministère des Eaux et Forêts ;
- Le Syndicat National des Professionnels des Eaux et Forêts demande au Ministère de la Justice, l'annulation pure et simple du Serment prêté le 07 mars 2020 par de Hauts Responsables en qualité d'Officiers Supérieurs de Police Judiciaire des Eaux et Forêts, alors qu'ils ne sont pas du Corps des Eaux et Forêts comme le conditionne la Loi. En l'état, cette acte constitue un parjure ;
- Le Syndicat National des Professionnels des Eaux et Forêts exige dorénavant l'instruction des missions de terrain en conformité avec les prérogatives spécifiques des différents Services du Ministère ;
- Le Syndicat National des Professionnels des Eaux et Forêts demande au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, la réhabilitation du Centre National Anti-Pollution et le retour en activités de ses Agents, suite à la décision de la Cour Constitutionnelle n°15/CC du 14 mars 2020, invalidant la Loi portant suppression de certains Services publics ;
- Le Syndicat National des Professionnels des Eaux et Forêts dénonce avec vigueur, les manœuvres dilatoires du Ministre des Eaux et Forêts et relève la responsabilité du Ministère de l'Economie et des Finances, dans la séquestration de la prime sectorielle logée au Trésor Public dans le compte spécial Ristournes n°4705-831L. Aussi demande-t-il, le paiement cette prime sectorielle des Personnels des Eaux et Forêts au prorata des trimestres dus depuis 2014 ;
- Enfin, le Syndicat National des Professionnels des Eaux et Forêts informe les plus Hautes Autorités ainsi que l'opinion publique, du lancement dès le lundi 15 juin 2020 d'un mot d'ordre de grève générale illimitée si le paiement de la prime sectorielle indiquée n'est pas instruit et si les Hauts Responsables illégaux du Ministère des Eaux et Forêts sont maintenus en fonction ;

Dès le lancement de ce mouvement de grève, le Syndicat National des Professionnels des Eaux et Forêts, appellera à la démission du Professeur **Lee WHITE**, en qualité de Ministre des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat, des Objectifs du Développement Durable et du Plan d'Affectation des Terres.

**Que l'Eternel Dieu des Armées
veille sur le Ministère des Eaux et Forêts et sur le GABON,
Je vous remercie !**